

Nombre de membres
en exercice : 13
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus : 0
Exprimés : 9

Séance du MERCREDI 11 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le onze mars à 20H30, le conseil municipal de la commune d'Oust, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire

Présents : Nejma BEUSTE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Richard de MERITENS, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Julien PUJOL, Jacques SERVAT

Absents : Cécile JAILLAIS – Cyrille JACOB – Jacques TROYES – Guillaume FAUP :

Excusés : :

A été nommée secrétaire : Katia FAUP

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir accueil et secrétariat de mairie, tenue de l'agence postale communale

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 11 mars 2020 au 10 septembre 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade adjoint administratif catégorie C du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération n°

«DE_2020_06

Date de la convocation

05/03/2020

Date d'affichage

OBJET

**RECRUTEMENT D'AGENT
CONTRACTUEL SUR UN
EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN
BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE
(En application de l'article 3.1°
de la loi n°84-53 du 26 janvier
1984)**

Le maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Pour extrait certifié conforme
Le maire
Nejma BEUSTE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/03/2020
609-210902235-20200311-DE_2020_06-DE

- **Autorise** madame le Maire à signer l'acte authentique et tous documents relatifs à l'établissement de ces servitudes.
- **Adopté à l'unanimité** des membres présents et représentés

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Pour extrait certifié conforme

Le maire

Nejma BEUSTE



RF
Sous-préfecture de Saint Girons
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/01/2020
009-210902235-20200117-DE_2020_05-DE

Nombre de membres
en exercice : 13
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9
Pour : 8
Contre : 1
Abstentions : 0
Refus : 0
Exprimés : 9

Séance du MERCREDI 11 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le onze mars à 20H30, le conseil municipal de la commune d'Oust, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire
Présents : Nejma BEUSTE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Richard de MERITENS, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Julien PUJOL, Jacques SERVAT

Absents : Cécile JAILLAIS – Cyrille JACOB – Jacques TROYES – Guillaume FAUP :
Excusés : :
A été nommée secrétaire : Katia FAUP

Délibération n°

«DE_2020_07»

Date de la convocation

05/03/2020

Date d'affichage

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Chevrier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2020 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-après
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 - Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

OBJET :
ETAT D'ASSIETTE
INSCRIPTION DES COUPES DE
L'ANNE 2020

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée / Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination	Mode de commercialisation prévisionnel					
									Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
									Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré-contrat	Sur pied	Façonné
20a	IRR	400	6ha94		2017	2020		400	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18a	IRR	950	16ha37	réglée	2020	2020		950	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme le Maire ou son représentant assistera au(x) martelage(s) de la (des) parcelle(s) n° 18a et 20a.

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours

à compter de sa notification ou publication.
Pour extrait certifié

conforme
Le maire
Nejma BEUSTE



Préfecture de Saint Girons
Vérification de légalité
Date de notification de l'AR: 23/03/2020
0902235 20200311-DE_2020_07-DE

Nombre de membres
en exercice : 13
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus : 0
Exprimés : 9

Séance du MERCREDI 11 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le onze mars à 20H30, le conseil municipal de la commune d'Oust, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire

Présents : Nejma BEUSTE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Richard de MERITENS, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Julien PUJOL, Jacques SERVAT

Absents : Cécile JAILLAIS – Cyrille JACOB – Jacques TROYES – Guillaume FAUP :

Excusés : :

A été nommée secrétaire : Katia FAUP

Le Conseil municipal

Vu la délibération du 30 décembre 2019 n° DE_2019_59 concernant la location du garage sis route d'Aulus à Oust pour la création d'une ferronnerie.

Considérant qu'il y a lieu de mettre le bail au nom des deux personnes intéressées par ce projet,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,
DECIDE

- De louer ce bâtiment à compter du 1^{er} juillet 2020 à Monsieur CHAPAREAU Joan et Monsieur David Bethmont pour une durée de 1 an, renouvelable.
- D'établir un bail précaire afin d'évaluer la pérennité du projet

Le maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (66 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Pour extrait certifié conforme
Le maire
Nejma BEUSTE



RF
Sous-préfecture de Saint Girons
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/03/2020
009-210902235-20200311-DE_2020_08-DE

Délibération n°

«DE_2020_08»

Date de la convocation

05/03/2020

Date d'affichage

25/03/2020

OBJET

**Projet d'implantation d'une
Ferronnerie :
Modalités de location**

Nombre de membres
en exercice : 13
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus : 0
Exprimés : 9

Séance du MERCREDI 11 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le onze mars à 20H30, le conseil municipal de la commune d'Oust, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire

Présents : Nejma BEUSTE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Richard de MERITENS, Jacques TROYES, Katia FAUP, Séverine LELEU, Julien PUJOL, Jacques SERVAT

Absents: Cécile JAILLAIS – Cyrille JACOB – Xavier DENAT – Guillaume FAUP:

Excusés : :

A été nommée secrétaire : Katia FAUP

Délibération n°

«DE_2020_09

Date de la convocation

05/03/2020

Date d'affichage

03/04/2020

Vu l'article R.26 du code des marchés publics,

Vu la délibération du 30 décembre 2019, DE 2019_55, déclarant sans suite la procédure du marché « création d'un préau scolaire avec couverture textile ».

Vu la délibération du 28/12/2018 DE_2018_59, dans laquelle le Conseil a décidé d'engager ces travaux dont le montant est estimé à 123 345.00€ HT.

Madame le maire rappelle au conseil qu'il convient de procéder au lancement d'un appel d'offre en procédure adaptée pour la réalisation des travaux hors période scolaire, en prenant l'attache d'un maître d'œuvre pour toute la partie technique (modificatif permis, constitution du dossier d'appel d'offres, analyses des offres. La commune en assurera la maîtrise d'ouvrage.

OBJET

**Création d'un préau scolaire :
Lancement de la procédure adaptée
de marché public**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de relancer une consultation dans le cadre d'un MAPA pour la réalisation « création d'un préau scolaire avec couverture textile » dont le montant est estimé à 123 345€HT.
- CHARGE Mme le maire de confier les missions de maîtrise d'œuvre (permis, constitution du dossier d'appel d'offres, analyses des offres) à un maître d'œuvre.
- MANDATE le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Pour extrait certifié conforme

Le maire
Nejma BEUSTE

